

REPUBLIQUE FRANCAISE

ORDONNANCE DU

CONSEIL D'ETAT

24/02/2023

N° 471080

La présidente de la 4^{ème} chambre

(à rappeler dans toutes correspondances)

SYNDICAT SAGES c/ MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ORDONNANCE DE CLOTURE D'INSTRUCTION

Vu la procédure suivante :

- la requête enregistrée sous le numéro susvisé et présentée par la partie suivante :
SYNDICAT SAGES ;

- les autres pièces du dossier ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 613-5 ;

ORDONNE

Article 1^{er} : L'instruction relative à l'affaire citée en référence sera close le :

29/05/2023 à 14:00 heures

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article R. 613-5 du code de justice administrative.

Fait à Paris, le 24/02/2023

La présidente de la 4^{ème} chambre



Maud Vialettes